

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 AVRIL 2014  
LORMES

COMPTE RENDU

---



*Membres : 24*

*Présents : 20*

*Procurations : 4*

**Date d'envoi de la convocation : 11 avril 2014**

LE 19 AVRIL 2014, A 09H30, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A LORMES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 11 AVRIL 2014.

**Membres présents :**

Jean Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACANVILLE (Brassy), Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Fabien BUSSY, (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Jean-Marie MIGNARD (Empury), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX, Sophie CONSTANT, Marcel STEPHAN (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Alain GUILLIEN (Pouques Lormes), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Jean Luc VIEREN(St Martin du Puy)

**Procurations :** M. Yves GIRARDOT a donné procuration à M. GRIMARDIAS, Jean-Pierre DUPONT a donné procuration à M. Alain GUILLIEN, M. Christian OPIOLA à donné procuration à M. Jean-Luc VIEREN, M. Claude GAULON a donné procuration à M. Philippe DAUVERGNE

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Vote des Comptes administratifs des budgets Général, Ordures ménagères, SPANC, Zone d'activités
- 2° Vote des budgets Général, Ordures ménagères, SPANC, Zone d'activités
- 3° Vote des taux de fiscalité et des redevances
- 4° Proposition de délégations au Bureau et au Président
- 5° Délégation de service public
- 6° Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 7° Questions diverses

M. Fabien BUSSY est nommé secrétaire de séance.

**1° Vote des Comptes administratifs des budgets Général, Ordures ménagères, SPANC,  
Zone d'activités**

<b>RESULTATS 2013</b>						
<b>BUDGET GENERAL</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		0,00	499 309,29		499 309,29	0,00
Operations de l'exercice	1 315 379,32	1 840 466,44	516 206,11	881 089,05	1 831 585,43	2 721 555,49
TOTAUX	1 315 379,32	1 840 466,44	1 015 515,40	881 089,05	2 330 894,72	2 721 555,49
Résultats de clôture	0,00	525 087,12	134 426,35	0,00	0,00	390 660,77
Restes à réaliser			1 157 164,00	664 568,00	1 157 164,00	664 568,00
TOTAUX CUMULES	0,00	525 087,12	1 291 590,35	664 568,00	1 291 590,35	1 189 655,12
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	525 087,12	627 022,35	0,00	101 935,23	0,00
<b>ORDURES MENAGERES</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		44 059,31		36 877,85	0,00	80 937,16
Operations de l'exercice	710 674,40	670 617,00	116 441,82	62 148,00	827 116,22	732 765,00
TOTAUX	710 674,40	714 676,31	116 441,82	99 025,85	827 116,22	813 702,16
Résultats de clôture	0,00	4 001,91	17 415,97	0,00	13 414,06	0,00
Restes à réaliser			138 055,00	141 865,00	138 055,00	141 865,00
TOTAUX CUMULES	0,00	4 001,91	155 470,97	141 865,00	155 470,97	145 866,91
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	4 001,91	13 605,97	0,00	9 604,06	
<b>ZA</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		266,59		2 451,49		2 718,08
Operations de l'exercice	0,00	0,00	34 376,04	0,00	34 376,04	0,00
TOTAUX	0,00	266,59	34 376,04	2 451,49	34 376,04	2 718,08
Résultats de clôture	0,00	266,59	31 924,55	0,00	31 657,96	0,00
Restes à réaliser			236 000,00	265 000,00	236 000,00	265 000,00
TOTAUX CUMULES	0,00	266,59	267 924,55	265 000,00	267 657,96	265 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	266,59	2 924,55	0,00	2 657,96	
<b>SPANC</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	2 992,37		13 221,67		43 444,79	
Operations de l'exercice	29 093,06	32 113,00	445 141,18	451 710,11	474 234,24	483 823,11
TOTAUX	32 085,43	32 113,00	458 362,85	451 710,11	490 448,28	483 823,11
Résultats de clôture	0,00	27,57	6 652,74	0,00	6 625,17	0,00
Restes à réaliser			139 343,00	139 343,00	139 343,00	139 343,00
TOTAUX CUMULES	0,00	27,57	145 995,74	139 343,00	145 968,17	139 343,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	27,57	6 652,74	0,00	6 625,17	0,00

## **2° Vote des budgets Général, Ordures ménagères, SPANC, Zone d'activités**

### **BUDGET GENERAL :**

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 1 865 461 € contre 1 867 297 € de prévu 2013, soit une stabilité, avec 380 000 € de virement à la section d'investissement et 20 000 € de dépenses imprévues.

Le total de la section d'investissement est équilibré à hauteur de 3 467 375 € environ, y compris les restes à réaliser.

### **Le budget 2014 présente donc les programmes en cours ou à achever :**

- Continuation du programme d'investissement de l'OCMACS
- Finalisation des travaux du télé centre de Lormes (financement : 70 % du HT)
- Finalisation de l'écriture des textes sur la partie cheminement extérieur du projet de création « Dun les Places, notre mémoire » (financement : 70 % du HT)
- Travaux de voirie pour 469 000 € HT, soit 590 000 € TTC, et 73 000 € de subventions, soit 380 000 € nets. Cela représentera plus de 15 km de réfection totale de voirie, voire un peu plus si possible. Nous ne pourrions pas dépasser cette enveloppe. Les travaux de voirie 2013 sont en restes à réaliser, y compris les ponts de St André en Morvan.
- L'inscription d'une somme de 32 000 €, y compris les 10 000 € de provisionnés sur 2013 sur la participation au projet des chemins de mémoire porté par le Parc du Morvan, soit 22 000 € de crédits nouveaux.
- Travaux à l'étang du Goulot pour l'installation d'une borne de camping car : 12 000 € à faire financer par des subventions (identifié : 4 800 €, voir pour d'autres subventions)
- Sont inscrits également en nouveaux programmes, mais la décision finale ne sera prise qu'en cours d'année :
  - \*La maison médicale pour 727 000 € TTC, avec 80 % de subventions
  - \*Le lieu de mémoire à Dun les Places pour 526 000 € TTC, avec 78 % de subventions.

### **BUDGET OM**

#### **Fonctionnement:**

Le budget des ordures ménagères est prévu en équilibre en fonctionnement à hauteur de 729 608 € environ, contre 710 674 € en dépenses exécutées en 2013, ceci afin d'essayer de rattraper un peu le retard de paiement des factures du SIEEEN.

#### **Investissement :**

Il comprend un programme : la construction d'un hangar pour la benne à ordures ménagères. Le coût d'objectif initial était de 300 000 € lors des premières études. Désormais, grâce à la mutualisation avec le département, on s'orienterait vers un coût d'objectif de l'ordre de 140 000 € financé grâce à l'épargne à hauteur de 15 000 € à un emprunt de 125 000 € (encore à ajuster), sur dix ans. Cet emprunt serait remboursé grâce aux économies dégagées sur le fait que la CCPM ne verse plus d'annuité au SIEEEN pour la route d'accès au quai de transfert de Corbigny, cette annuité s'élevant à 6 650 € pour l'année 2013.

### **BUDGET SPANC :**

Le budget du SPANC se chiffre à 7 500 € en fonctionnement et 1 117 000 € en investissement.

#### **BUDGET ZA :**

Les marchés étant signés, et les travaux commencés, il est budgété 269 000 € de travaux et maîtrise d'œuvre. Les subventions sont de 125 000 € et l'emprunt de 144 000 €, avec des mensualités espérées de 750 € par mois, avec un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations de faible taux.

#### **3° Vote des taux de fiscalité et des redevances**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de ne pas augmenter les taux d'imposition concernant les quatre taxes. Pour l'année 2014, les taux suivants sont donc votés à l'unanimité:

- Taxe d'habitation : 10.56 %
- Taxe foncière (bâti) : 5.58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 19.10 %
- Cotisation Foncière d'entreprise : 11.80 %
- Fiscalité Professionnelle de zone : 22.14 %

Le conseil communautaire décide d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux 2014 sera de 13,41 %.

#### **4° Proposition de délégations au Bureau et au Président**

**Il est proposé que certaines délégations puissent être données au bureau communautaire.**

#### **5° Délégation de service public**

La Communauté de Communes des Portes du Morvan a procédé à une consultation pour attribuer la gestion du camping et de la restauration de l'étang du Goulot.

La consultation a été menée sous la forme d'une délégation de service public, en application des dispositions définies à l'article L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Une délibération en date 05.12.2013 a adopté le principe de la Délégation de service Public et a autorisé le Président à lancer la consultation.

Rappel des conditions d'attribution du marché :

1. Montant de l'offre proposée : 50 % dont 35 % sur la part fixe et 15 % sur la part variable
2. Moyens matériels et humains proposés pour les prestations, valeur technique et organisation du candidat, politique de communication, de commercialisation, d'accueil et d'animation du site proposée : 20 %
3. Références sur des prestations en rapport avec la gestion d'équipements touristiques : 15 %

#### 4. Qualité du projet : 15 %

Analyse des offres :

Nombre d'enveloppes réceptionnées : 1

#### Détails de l'offre réceptionnée :

MorvanVacances  
2 rue des Teureaux  
58 140 Lormes  
03.86.22.80.17  
0679151933  
morvanvacances@gmail.com

<b>Critère 1</b>	<b>Critère 2</b>	<b>Critère 3</b>	<b>Critère 4</b>
Redevance fixe : 6500 € Redevance variable : 3% du CA (estimé en 2014 à 110 000 €)	<b>Moyens matériels et humains :</b> Morvanvacances est géré par Mme VAN DE VEGTE qui possède une solide expérience dans le domaine du tourisme. Deux femmes de ménage et un jardinier sont déjà embauchés par la l'EURL. La partie restauration sera confiée à Mme Agnès PONS (Laiterie Morvandelle) qui possède également une expérience dans ce type de gestion (précédente sous locataire pendant 2 ans). Deux employés supplémentaires sont prévus pour effectuer pour l'un la gérance du camping, le gardiennage, la sécurité, l'entretien. L'autre pour une assistance de gérance du restaurant, gardiennage, sécurité, entretien. <b>Valeur technique et organisation du candidat :</b> Analyse des forces/faiblesses/opportunités/ menaces du camping et mise en place d'une stratégie marketing opérationnelle Commercialisation prévue par le biais d'internet et de publications <b>Accueil et animation du site proposée :</b> Création d'une meilleure visibilité du site, mise en place de nouveaux hébergements insolites, augmentation des services proposés avec mis en place de jeux pour enfants, et salle multifonctionnelle, machines à laver, sèche-linge, location de matériel, mise ne place du tri sélectif	Une solide expérience en développement de produits touristiques, un chiffre d'affaires en nette progression depuis la naissance de la société.	Projet en cohérence avec le développement souhaité du site. Respecte à la fois l'esprit familial du site en proposant des activités innovantes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de confier la délégation de service public pour le gestion du camping et d'une petite restauration au sein du site de l'Etang du Goulot à l'EI MORVAN VACANCES. Il autorise le Président à signer la convention de cette délégation et à notifier le marché.

## **6° Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de ligne de trésorerie interactive établie par la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comte.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Calcul des intérêts : Exact/360

Paieiment des intérêts : trimestriel

Commission d'engagement : 0.20%

Montant : 570 000 €

Durée : 1 an

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

## **7° Questions diverses**

### **OBJET : ETUDE APS ET APD**

Monsieur le Président fait part au conseil de la nécessité de réaliser une étude APS et APD sur le projet de réhabilitation de l'école maternelle sur la commune de Lormes afin d'y implanter une activité économique. Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer un devis d'un montant de 4300 € HT pour la réalisation de ce travail.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à engager les démarches nécessaires.

### **OBJET : AVENANT POUR LA REFECTION DES DEUX PONTS A SAINT ANDRE EN MORVAN**

Monsieur le Président propose d'accepter les propositions suivantes pour le marché de réfection des deux ponts à Saint André en Morvan :

#### **Pont sur le Verdot VC3 à Villurbain :**

Fourniture et bmise en oeuvre d'un garde-corpstype S8 peint sur platine au prix de 260 € le mètre linéaire x 14 ml = 3 640 € HT

#### **Pont sur le Saloir VC8 à Meulot :**

Le prix de réfection de la chaussée prévue en 0/31,5 et bi-couche a été exécuté comme celui du Pont sur le Verdot à Villurbain : couche de 0/31,5 plus enrobé 6 cm environ .

Le prix n° 9 de 2 625 € est remplacé par :

fourniture et mise en oeuvre de 0/31,5 : 25 M3 x 40 € = 1 000 € HT

fourniture et mise en oeuvre d'enrobé sur 6 cm : 12 T x 200 € = 2 400 € HT

Soit un récapitulatif pour les deux ponts comme suit :

Garde-corps type S8 : 3 640 € HT

Fourniture et mise en oeuvre de 0/31,5 :	1 000 € HT
Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé :	2 400 € HT
Total HT :	7 040 €
A déduire prix n° 9 :	2 625 €
Total HT :	4 415 €

**Le montant total du marché est donc revu comme suit :**

- 40 325 € HT
- 8 065 € TVA
- 48 390 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour cela.

**AVENANT ZONE D'ACTIVITE DE LORMES**

Monsieur le Président propose d'accepter l'avenant n°1 de la zone d'activité de Lormes pour le lot n° 4 d'un montant total de 546 € Ht soit 655.20 € TTC pour la réalisation d'un percement du panneau sandwich et mise en place de l'étanchéité de la sortie toiture.

Suite à l'acceptation de l'assemblée, le montant total du marché pour le lot n° 4 est donc modifié comme suit :

- 25 564.11 € HT
- 5 112.82 € de TVA
- 30 676.93 € TTC

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

**AVENANT – AGRANDISSEMENT D'UN TELECENTRE**

Monsieur le Président propose d'accepter l'avenant n°1 pour l'agrandissement du télé centre pour le lot n° 8 d'un montant total de 2 777 € HT soit 3 332.40 € TTC pour des travaux électriques complémentaires qui comprennent l'ensemble du déplacement de la baie de brassage existante.

Suite à l'acceptation de l'assemblée, le montant total du marché pour le lot n° 8 est donc modifié comme suit :

- 46 730 € HT
- 9 346 € de TVA
- 56 076 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M . Le Président à effectuer les démarches nécessaires.

**OBJET : ACCEPTATION DE LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre des services d'une assistance maitrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de voirie intercommunale.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000 €), de confier la mission correspondante à Nièvre Ingénierie au Conseil Général de la Nièvre.

Monsieur le Président présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 5600 € HT pour 80 heures à 70 € HT/€, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte de confier une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le programme de voirie intercommunale à Nièvre Ingénierie au Conseil Général de la Nièvre
- Donne pouvoir à M. le Président pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 5600 € HT pour 80 heures à 70 €/h.

#### **OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE : ROUTES STRATEGIQUES DU BOIS - PROGRAMME 2014**

Monsieur le Président fait part au conseil de la nécessité de réaliser les travaux de voirie sur le territoire communautaire. Il expose le contenu de l'avant projet et du dossier de consultation des entreprises correspondants. Le montant HT des travaux est estimé à 113 865€ HT.

Il indique que compte tenue du montant de l'opération, les travaux pourront être traités en utilisant une procédure adaptée par application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics avec appel public à la concurrence.

Monsieur le Président propose d'adopter les dossiers présentés ainsi que les modalités de dévolution des travaux proposées.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avant projet et le dossier de consultation des entreprises correspondant à la réalisation des travaux du dossier de consultation des entreprises correspondants. Le montant HT des travaux est estimé à 113 865 HT
- Approuve le principe de traiter ses travaux en utilisant une procédure adaptée par application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics avec appel public à la concurrence.
- Autorise Monsieur le Président à suivre la procédure de dévolution des travaux, à signer le marché, et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.